

Indulgence accordée à 13 Pater, Ave et Gloria en l'honneur de S. Antoine de Padoue

La Sacrée Congrégation des Indulgences, usant des pouvoirs qui lui sont spécialement attribués par le Souverain Pontife, vient d'accorder une indulgence de 100 jours, à gagner une fois le jour, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui réciteront, le cœur contrit et avec dévotion, 13 Pater, Ave et Gloria Patri en l'honneur de saint Antoine de Padoue.

Cette indulgence est applicable aux âmes du Purgatoire.

Donné à Rome, le 9 juin 1896.

A. CARD. STEINHUBER, préf.



HISTOIRE DE SAINT ANTOINE DE PADOUE

CHAPITRE VI

1221

CHAPITRE GÉNÉRAL—MONTE PAOLO

(Suite)

Le souffle du Saint-Esprit tenait un autre langage : "Tiens-toi dans le silence et l'humilité, cache-toi ; il suffit que ton DIEU te connaisse." Antoine courbe la tête.

Cependant il ne perdait rien des grâces du séraphique chapitre, il écoutait, comprenait, retenait les enseignements que le Patriarché donnait à tous. Comme sa Mère et sa Reine, la très sainte Vierge MARIE, il conserve toutes choses et les repasse dans son cœur. Il a les yeux fixés sur saint FRANÇOIS et sur ses premiers disciples, il boit à longs traits leur esprit, leur amour, il se remplit de leur doctrine céleste, bénéficie de toutes leurs lumières, mais se tait.

Il demeura donc inconnu à tous et personne ne fit attention à lui, pas même saint FRANÇOIS. Missaglia émet la pensée que le Père des Miveurs appré-